



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 23 octobre 2025

Présidence : Marcel CULEDDU

Secrétaire de séance : Claude ADAM

Présents : Olivier FREMIOT - Bruno GLISE

Assiste : Olivier FERNANDEZ (administratif)

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Tirages Coupes

*Feuilles de Match Manquantes

*Reports/Modifications

*Suspension de Terrain

TIRAGES COUPES

Coupe 77 Seniors– Tour 2:

28 matchs

Donc 1 match en attente du résultat du Tour 1 de la Coupe 77 Seniors :

- Villeparisis 1 – Briard SC 1 ou CPSP 1

Coupe Comité Seniors – Tour 2 :

31 matchs

Donc 1 match en attente du résultat du Tour 1 de la Coupe 77 Seniors :

- Ent CSD/Othis/St Pathus 2 – Briard SC 1 ou CPSP 1

Coupe 77 U18 – Tour 1 :

18 matchs

- 12 D1 exempts,
- Villeparisis 21, Vaux Rochette 21, Pontault UMS 21, Lieusaint 21 et Val d'Europe 21, exempts (encore qualifiés en Coupe Gambardella au moment du tirage)

Coupe Comité U18 – Tour 1 :

4 matchs

- CPSP 21 exempt,

Coupe 77 U16 – Tour 2 :

20 matchs

Coupe Comité U16 – Tour 2 :

19 matchs

Coupe Comité +45 ANS – Tour 1 – Cadrage 1/8° de Finale :

En raison d'une erreur présente dans le Règlement de la Coupe 77 +45 Ans et notamment de l'article 10

« Article 10 -FORFAIT.

Conformément à l'article 23 du Règlement Sportif du District Seine-et-Marne de Football. Dans tous les cas, une équipe déclarée forfait au cours des tours éliminatoires est frappée d'une amende conformément aux dispositions figurant en annexe 2 du Règlement Sportif du District Seine-et-Marne de Football ... »

Considérant que la disposition suivante, « **celle-ci ne peut être reversée en Coupe du Comité...** » est absente du Règlement Coupe 77+45 ans contrairement aux autres coupes 77.

Considérant qu'en l'absence de cette disposition, celle-ci ne peut être appliquée.

Considérant qu'il s'agit d'un oubli de la part du District de Seine-et-Marne,
Par ces motifs, la Commission décide à **titre exceptionnel**, que les équipes éliminées par forfait dans le cadre du Tour 1 de la Coupe 77 +45 Ans sont réintégrées en Coupe Comité +45.
En conséquence, le tirage effectué le 16 octobre 2025 est annulé.

Nouveau tirage effectué le 23/10/2025

13 matchs

3 exempts : Dammartin 35, Bagneaux N. 35 et Vaux Rochette 35

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

ENVOI HORS DELAIS DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
54931963	18/10/25	U15	CP 77	BOIS LE ROI 1	ENT SAVIGN DAM CITY 1	50
53550064	19/10/25	U16	D2B	VAIRES 22	CHAMPS AS 21	50

LA COMMISSION RECLAME POUR LA 1^{ERE} ET DERNIERE FOIS LA FEUILLE DE MATCH

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

NON ENVOI DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
54932881	18/10/25	U14	CP 77	CHAMPS AS 22	JOAURRE 21	50
54933678	18/10/25	U14	CP COMITE	BUSSY FC 23	VFFA 77 22	50
54931946	18/10/25	U15	CP 77	ST SOUPPLETS 1	LAGNY 1	50
Score transmis par l'arbitre officiel : 0 - 5						

Score transmis par l'arbitre officiel : 0 - 5

MATCH PERDU A L'EQUIPE RECEVANTE APRES UNE RECLAMATION :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

RSG - Article 44.3 Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après une réclamation de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. (80€) du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur

conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
54696457	12/10/25	U16 D3C	GRETZ 23	PONTAULT UMS 22	80
Pas de score transmis					
La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (80€), de donner match perdu (-1 point ; 0 but) au club recevant Gretz Tournan, pour en attribuer le gain (3 points ; 0 but) à l'équipe de Pontault UMS.					

REPORTS/MODIFICATIONS **Toutes Compétitions District**

Week-end du 25 et 26 octobre 2025

MATCH 53548117 CHAMPS AS 22 – QUINCY V. 21 U14 D3B du 25/10/2025

14/10/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club **QUINCY** pour disputer la rencontre le 22/11/2025 au lieu du 25/10/2025

Considérant que la date proposée correspond au Tour 2 des Coupes 77 et Comité U14.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

15/10/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **QUINCY V.** pour disputer la rencontre le 31/01/2026 au lieu du 25/10/2025

Considérant que la date proposée correspond au Tour 3 des Coupes 77 et Comité U14.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

MATCH 54688725 TORCY 35 – FC LE PIN 35 +45 ANS - A du 26/10/2025

22/10/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **TORCY** pour disputer la rencontre à 11H00 au lieu de 9H30

DEMANDE NON VALIDEE DANS LES DELAIS

MATCH 54732905 BRIARD SC 1 – CPSP 1 SENIORS COUPE 77 du 26/10/2025

07/10/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BRIARD SC** pour disputer la rencontre le 24/10/2025 à 20H45 au lieu du 26/10/2025 à 15H00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CPSP

Week-end du 01 et 02 novembre 2025

MATCH 53548427 LIEUSAIN 22 – COUNTRY ACAD. 21 U14 D3C du 01/11/2025

22/10/2025-Demande de modification de date et d'horaire par courriel du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 13/12/2025 à 15H00 au lieu du 01/11/2025 à 15H30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE LIEUSAIN

MATCH 54706385 LE MEE 23 – ALLIANCE 77 21 U14 D4E du 01/11/2025

22/10/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ALLIANCE 77** pour disputer la rencontre le 12/11/2025 à 17h30 au lieu du 01/11/2025 à 14h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE LE MEE

MATCH 53546075 CESSON VSD 31 – CHATELET 31 VETERANS D3B du 02/11/2025

19/10/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club **CESSON VSD** pour disputer la rencontre le 21/12/2025 au lieu du 02/11/2025

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE CHATELET

MATCH 54685528 DAMMARIE FC 22 – CPSP 22 U16 D3F du 16/11/2025

21/10/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club **CPSP** pour disputer la rencontre le 11/01/2026 au lieu du 16/11/2025

Considérant que la date proposée correspond au Tour 3 des Coupes 77 et Comité U16.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

21/10/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club **CPSP** pour disputer la rencontre le 04/01/2026 au lieu du 16/11/2025

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE DAMMARIE FC

Week-end du 22 et 23 novembre 2025

MATCH 54685195 CESSON VSD 22 – ENT. USCL FCE 21 U16 D3E du 23/11/2025

07/10/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CESSON VSD** pour disputer la rencontre le 22/11/2025 à 17h30 au lieu du 23/11/2025 à 14h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE ENT USCL FCE